



Groupement familiale pour maman

Par **krich**, le **03/02/2011** à **09:12**

Bonjour

je suis de nationalité marocaine moi et mon mari j'ai un bébé et je suis enceinte j'ai besoin des informations pour venir maman chez mois en corse ca se psasse comment?

Par **chris_Idv**, le **03/02/2011** à **10:23**

Bonjour,

Vous devez justifier:

- 1) que votre mère n'a plus d'attache (de famille) dans son pays et que vous êtes sa seule famille
- 2) qu'elle disposera, en France, d'un logement compatible avec les normes de vie françaises
- 3) qu'elle disposera de revenus suffisants pour ne pas devenir une charge financière pour la société française
- 4) qu'elle disposera d'une assurance médicale suffisante pour ne pas devenir une charge pour la société française

Sur ces bases vous remplissez une demande de regroupement familial en vous adressant au service des étrangers de la préfecture de votre domicile.

Cordialement,